

## SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

**I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :** Ville de Vieux-Condé, à l'attention de M. Van Der Hoeven Serge, 1, rue André Michel, F - 59690 Vieux-conde, Tél : +33 327218700, Email : [svdh@ville-vieux-conde.fr](mailto:svdh@ville-vieux-conde.fr), Fax : +33 327218712

**Adresse(s) internet :** ≥

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** Ville de Vieux Condé,

Contact : Service Finances & marchés publics et Services Techniques (se reporter aux coordonnées indiquées dans le règlement de la consultation), à l'attention de M. Tellier Norman, 1, rue André Michel, F - 59690 Vieux Condé, Tél : +33 327218705, Email : [norman.tellier@ville-vieux-conde.fr](mailto:norman.tellier@ville-vieux-conde.fr), Fax : +33 327250673

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :** Point(s) de contact susmentionné(s)

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :** Ville de Vieux Condé, , à l'attention de M. Van Der Hoeven Serge, 1, rue André Michel, F - 59690 Vieux Condé

**I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :** Collectivité territoriale

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

## SECTION II : OBJET DU MARCHE

### II.1) Description

#### II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

**II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation de services :** Services.

Catégorie de services : 12

Lieu principal de prestation : Cité Taffin, 59690 Vieux Condé

Code NUTS : FR301

**II.1.3) L'avis implique :**

**II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :**

**II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats :** Maitrise d'oeuvre pour la requalification des espaces publics de la cité Taffin : aménagement paysager, voirie, réseaux divers.

**II.1.6) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) :** 71300000

**II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** Oui

**II.1.8) Division en lots :** Non

**II.1.9) Des variantes seront prises en considération :** Non

### II.2) Quantité ou étendue du marché

**II.2.1) Quantité ou étendue globale :** L'objet du présent marché porte sur une mission complète de maîtrise d'oeuvre pour la requalification des espaces publics de l'ensemble de la cité Taffin dans son périmètre. Cette requalification concerne l'aménagement paysager, la requalification de l'emprise des espaces publics la gestion des eaux pluviales, la rénovation de la voirie, l'effacement des réseaux secs, et la création des réservations destinées à recevoir un futur réseau « TIC » à très haut débit en fibre optique.

L'étendue de cette mission comprend :

- le traitement paysager et les plantations;
- le profilage des voiries et l'organisation spatiale des espaces publics;
- la gestion des déplacements tous modes (plan de circulation, lien avec le centre-ville, optimisation des profils en travers);
- l'enfouissement des réseaux existants;
- la gestion alternative des eaux pluviales dans une logique de qualification paysagère;
- le mobilier urbain et la signalétique;
- l'éclairage public.

Estimation de l'opération de requalification de la Cité Taffin : 2 215 000 e HT décliné de la manière suivante :

- Traitement des voiries 1 300 000 euro(s)HT
- Espace vert à l'ouest de la cité 230 000 euro(s)HT
- Revalorisation des berges du canal 215 000 euro(s)HT
- Enfouissement des réseaux 470 000 euro(s)HT

**II.2.2) Options :** Non

**II.3) Durée du marché ou délai d'exécution**

## SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

### **III.1) Conditions relatives au contrat**

**III.1.1) Cautionnement et garanties exigés** :

**III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent**

**III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché**

**III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières** :

### **III.2) Conditions de participation**

**III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession** :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : L'équipe devra être dotée d'une expérience avérée en conduite de projets qualitatifs pluridisciplinaires, et en faire la démonstration au travers de références explicites. Elle devra justifiée à minima de compétences en architecture paysagiste - urbaniste et en « voiries réseaux divers, avec compétences avérées en traitement alternatif des eaux pluviales, et en réseaux haut débit ».

Si l'équipe se présente en groupement, celui-ci sera conjoint dont le mandataire solidaire sera l'architecte paysagiste - urbaniste.

### **III.2.2) Capacité économique et financière**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

### **III.2.3) Capacité technique**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

### **III.2.4) Marchés réservés :**

### **III.3) Conditions propres aux marchés de services**

**III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :**

**III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :**

## **SECTION IV : PROCEDURE**

### **IV.1) Type de procédure**

**IV.1.1) Type de procédure** : Ouverte

**IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer** :

**IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue** :

### **IV.2) Critères d'attribution**

**IV.2.1) Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

**IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée** : Non

### **IV.3) Renseignements d'ordre administratif**

**IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur** : 2012-37

**IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché**

**IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif**

**IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation** : 21/09/2012 à 12 h 00

**IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

**IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation** : Français.

**IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres)

**IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres**

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique :**

**VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires** :

**VI.3) Autres informations** : I/

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 74-III 4°al.a et 57 à 59 du Code des marchés publics.

II/

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est

envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

III/

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2012\\_Ith2bocX4&v=1&selected=0](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2012_Ith2bocX4&v=1&selected=0)

Les candidats téléchargeant le dossier sont priés d'indiquer une adresse mail et également, à minima, un numéro de télécopie auxquels ils pourront être joints facilement.

En effet, l'inscription n'est pas obligatoire pour procéder au retrait du dossier. Toutefois si le candidat prend le risque de se dispenser de cette formalité, il ne sera pas informé des modifications de la consultation (modification des dates, rectificatifs/compléments, modification du DCE, questions - réponses) publiées sur la plate forme de dématérialisation.

En aucun cas la Collectivité ne pourra être tenue responsable de ce manquement.

\*\*\* Le dossier de consultation des entreprises ne sera pas remis sous format papier \*\*\*

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard

10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

IV/

Pour obtenir tous les renseignements et le cas échéant les documents complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite via la plate-forme achatpublic.com.

Pour poser une question, les candidats doivent avoir retiré le dossier sur la plate- forme. Ils doivent être inscrits sur la plate-forme et s'identifier dans leur compte.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, sous réserve de leur identification préalable au chargement du DCE, 10 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

En cas de difficultés ou demande de précisions, se reporter aux contacts techniques et administratifs.

#### **VI.4) Procédures de recours**

**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Lille, 143 rue Jacquemars Giélee, 59800 Lille Cedex, . Tél : +33 320631300. E-mail : greffe.ta-lille@juradm.fr. Fax : +33 323631347. URL : <http://lille.tribunal-administratif.fr>

#### **VI.4.2) Introduction des recours** :

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : 2 mois à compter de la date de la décision ou de la décision d'éviction.

Référé pré-contractuel avant la signature du contrat et dans le délai de 16 jours à compter de la notification de la décision de rejet.

#### **VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

**VI.5) Date d'envoi du présent avis :** 24 juillet 2012